

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Tchad	
TITRE DU PROJET : Accompagnement des groupements des femmes dans la gestion des conflits agro-pastoraux dans le Logone Oriental et le Mandoul.	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : ☒ IRF ☐ PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : ☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : Fédération Handicap International nom d'usage Humanité & Inclusion (HI),	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) : Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad (APLFT) Union des Femmes pour la Paix (UFEP) Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale Ministère de la Prospective économique et des partenariats internationaux Ministère de l'Administration du Territoire Ministère du Genre et de la solidarité nationale Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement durable	
Durée du projet en mois^{1 2}: 24 mois Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Provinces du Logone Oriental et du Mandoul.	
Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous : ☒ Initiative de promotion de l'égalité des sexes ³ ☐ Initiative de promotion des jeunes ⁴ ☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) ☐ Projet transfrontalier ou régional	

¹ La durée maximum des projets IRF est de 24 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

HI : \$1,787,941.10

Total PBF : \$ 1,787,941.10

Aicha Bouislama B.

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : 0

PBF 1^{ère} tranche

(35%) : \$ 625,779.38

PBF 2^{ème} tranche*

(35%) : \$ 625,779.38

PBF 3^{ème} tranche*

(30%) : \$ 536,382.33

Aicha Bouislama

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

Suivant les conflits intercommunautaires qui touchent les provinces du Mandoul et du Logone Oriental, Humanité & Inclusion, en collaboration avec deux OSC nationales féminines, entendent mettre en œuvre, pour une durée de 24 mois, un projet qui vise à promouvoir les femmes et jeunes comme des vecteurs de cohésion sociale dans les prises de décisions communautaires et la résolution des conflits liés à la gestion des terres.

Pour atteindre ces objectifs, les approches de consolidation de la paix suivantes seront également utilisées :

Un accompagnement de proximité adapté aux besoins des femmes et des jeunes filles : Les équipes du projet seront déployées à proximité des populations dans les zones ciblées. L'action mettra en œuvre un important volet de renforcement des capacités des acteurs. Cette démarche est fondamentale pour favoriser l'appropriation locale et garantir la pérennité des acquis.

Une Gestion axée sur les résultats : L'action privilégiera une gestion axée sur les résultats en visant la viabilité à court, moyen et long terme des microprojets mis en œuvre et la participation effective des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans les initiatives communautaires de cohésion sociale.

Pour documenter les bonnes pratiques fondées sur des preuves et rendre les activités et les expériences du projet reproductibles, le projet utilisera la méthodologie « Making it Work » de HI (Voir section III.d)

Ainsi l'initiative sera mise en œuvre sous 3 axes :

- Assurer la participation significative et efficace des femmes et jeunes femmes dans les mécanismes locaux de prévention et résolution des conflits.
- Soutenir l'autonomisation des femmes et jeunes femmes touchées par le conflit à travers un accompagnement sur le plan socio-économique.
- Coordonner les actions de consolidation de la paix, de prévention et la résolution des conflits, conformément au programme Femmes, paix et sécurité.

La stratégie d'intervention consistera à l'identification et au renforcement des organisations de femmes en gestion de conflits dans la zone, et à la création/ revitalisation de comités mixtes incluant des jeunes hommes vecteurs de changement (masculinités positives), afin de créer ou de redynamiser les mécanismes existants pour que les femmes puissent intégrer les sphères de prise de décision et garantir une participation active, principalement en lien avec les conflits liés aux ressources naturelles de la région.

Dans l'action proposée, l'approche de l'empowerment se fera à deux niveaux : 1) au niveau des connaissances des associations locales de femmes par rapport à l'accompagnement technique (sensibilisations, formations) pour les doter des connaissances et approches nécessaires pour agir dans le cadre de leur participation aux processus et mécanismes de gestion de conflits ; 2) au niveau de la capacité d'action de ces associations pour les soutenir à travers le financement d'initiatives qui renforcent leur positionnement comme acteurs de premier plan dans les processus de maintien de la paix.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Ce projet porté par HI avec ces deux partenaires d'exécution (APLFT et UFEP) a fait l'objet de présentation et feedbacks auprès du ministère de la Réconciliation Nationale et la Cohésion sociale, le ministère du Genre et de la Solidarité Nationale ainsi que du bureau de PBF au Tchad. Chaque partie citée a été consultée séparément et HI a consolidé les différents retours pour s'assurer que l'action est en adéquation avec les attentes de différentes

parties prenantes. A travers les deux associations locales, APLFT et UFEP, très actives au niveau des zones ciblées et qui travaillent sur plusieurs projets avec les organisations à base communautaire, les besoins de ces cibles ont été remontés et pris en compte au préalable. Ces consultations auprès des différentes parties prenantes ont été menées entre mai et août 2023 :

- Auprès des comités mixtes agriculteurs/éleveurs dans le Mandoul (convention de ressources naturelles), dans le Logone Oriental l'association des jeunes agricultures du Monts de Lam, le comité d'entente et de médiation du canton Gadjibia, la commission justice et paix de Timbiri ;
- Pour les associations à base communautaire : auprès de Mbapou dans la localité de Btoye, Kosguelnan dans la localité de Bétabar, auprès de Tinmadgi à Doba (Logone Oriental).

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : Score 3

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 80% et 1 440 000 \$USD

Expliquez brièvement par quelle(s) intervention(s) principale(s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶ :

Autonomisation des groupes vulnérables : Le renforcement de la capacité d'agir des femmes est essentiel pour une participation accrue de ces populations dans les mécanismes de gestion de conflits et pour des actions de cohésion sociale qui répondent à leurs priorités et leurs contraintes. L'autonomisation est un processus qui amène une personne à accroître sa capacité à pouvoir agir dans le but de son épanouissement personnel et de mieux servir ses intérêts et ceux de la communauté.

Les organisations de femmes cibles seront soutenues par des unités économiques et des activités communautaires capables de créer le brassage entre les communautés, les femmes des agriculteurs et celles des éleveurs, dans le but d'utiliser les ressources naturelles conflictuelles de façon raisonnable et efficiente. Il sera également question d'améliorer le bien-être mental des femmes et des filles touchées par le conflit. Ces efforts seront couronnés par une coordination effective des OSC locales en résolution des conflits dirigées par des femmes. L'aboutissement final recherché serait d'arriver à mettre en place des engagements communs afin de trouver des points de consensus et potentiellement éviter les conflits ou les rendre moins violents.

Degré de risque du projet⁷ : 1

Le projet pilote-t-il de nouvelles approches ? Oui - XNon

La conception du projet intègre-t-elle des considérations liées au climat, à la paix et à la sécurité ? XOui - Non

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁸) : Prévention/gestion des conflits

Le cas échéant, les résultats du **UNSDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue : Le projet est parfaitement

⁵ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

⁷ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁸ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

en ligne avec le résultat stratégique 3 du nouveau cadre de coopération UNSDCF 2024-2026 : Gouvernance, paix et sécurité

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue :

- Les Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations unies :
 - ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes ;
 - ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable ;
 - ODD 10 : Réduire les inégalités au sein des pays et entre eux ;
 - ODD 16 : Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable

Type de demande :

Nouveau projet : ☒

Révision de projet : ☐

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : ☐ Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet : ☐

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : ☐

Budget PBF supplémentaire : ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision :

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE⁹ Nom : Marcel YANDO NGAMA Nom de l'agence : FEDERATION HANDICAP INTERNATIONAL Signature :  Date et visa : 10/10/2023	Représentant du gouvernement national Nom : Moussa Batraki Titre : Ministre de la Prospective économique et des partenariats Internationaux Signature :  Date et visa : 16 NOV 2023
Coordonnateur résident de l'ONU Nom : Violette K. Kakyomya Titre : Coordonnatrice Résidente Signature :  Date et visa : 11/12/2023	Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) Elizabeth Spehar Titre : Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix Signature :  Date et visa : 21/12/2023

⁹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de l'**analyse de conflit** en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

Selon OCHA, les affrontements intercommunautaires au Tchad auraient fait au courant de l'année 2022 plus de 500 morts, 600 blessés et plus de 7 000 déplacés, marquant une hausse par rapport à 2021. Il existerait un lien très fort entre les conflits intercommunautaires et ceux (agriculteurs/éleveurs) liés à l'utilisation des ressources naturelles qui se raréfient du fait des effets du changement climatique, principalement dans le sud du pays dont les provinces du Logone Oriental et Mandoul (provinces visées par le projet). Le sud du pays, étant la partie la plus irriguée et la plus fertile du pays, attire les éleveurs pour son fort potentiel en fourrage, entraînant une cohabitation entre éleveurs et agriculteurs souvent conflictuelle. Les derniers événements meurtriers successifs en avril/mai 2022 à Sadanan, Danamdji, puis au 1^{er} semestre 2023 aux Monts de Lam (canton de Bessao, Timbiri et Donia), au Nya Pendé (localité de Goré) et dans les villages environnant de Bébédjia, précisément à Béboni, et autres sont les exemples illustratifs de cette situation qui caractérise ces deux parties. Sur le premier semestre 2023, le Sud compte 81% des conflits inter/intracommunautaires répertoriés et la province de Logone Oriental a enregistré à elle seule 26 de l'ensemble des cas sur la période considérée.¹⁰

Ces conflits, liés en partie aux pratiques culturelles et pastorales, compromettent le vivre ensemble, allant parfois jusqu'aux pertes en vies humaines, les violences basées sur le genre dont les violences sexuelles, et une pression accrue sur les ressources naturelles comme le souligne le **PAN de la résolution 1325**¹¹. Par ailleurs, ces conflits ont un impact considérable sur les activités des femmes qui ne sont pas associées lors de la résolution de ces conflits. Pour le sous-secteur de l'agriculture, les femmes sont affectées puisque qu'elles consacrent une partie importante de leur temps aux activités de production, de transformation et de commercialisation des produits forestiers non ligneux pour subvenir au besoin de la famille. Ainsi l'occupation des terres par les éleveurs a un rôle dévastateur sur le couvert végétal et amenuise les retombées de ces produits. Le sous-secteur de l'élevage fait face à de nombreuses contraintes sur le plan social avec des discriminations à l'égard des femmes, qui sont confrontées à des problèmes d'accès aux facteurs de production de l'élevage. En effet, elles sont souvent exclusivement en charge du développement des produits dérivés (lait, fromage etc.) et ce marché se réduit considérablement en cas de conflit entre ces deux parties, augmentant la vulnérabilité de ces familles. Le problème identifié est un **problème de gestion et de répartition efficace de terres** afin que les agriculteurs et les éleveurs puissent mener à bien leurs activités en toute quiétude.

D'après une étude réalisée par Inades-Formation Tchad qui s'inscrit dans le cadre d'un Projet mis en œuvre par la PEPAF-Tchad (Plateforme d'Echanges et de Promotion de l'Agriculture Familiale au Tchad)¹², de par sa place et son rôle au sein de la famille et dans la communauté, la femme rurale est essentiellement ménagère, avec comme principale activité professionnelle l'agriculture (45,2%), suivie du commerce (38,9%). En moyens de production, alors que **85,5%** de femmes déclarent pouvoir accéder à des terres cultivables, seulement **7,3%** et **16,4%** disposent respectivement de bœufs d'attelage et de moyens roulants.

Les inégalités fondées sur le sexe ont des répercussions considérables sur la vie de la femme rurale dans sa communauté qui supporte à elle seule **80 à 90%** des charges familiales (déscolarisation des enfants, les conflits conjugaux, le divorce, l'abandon de famille, etc.). Par ailleurs, d'après le PAN sur la résolution 1325, les femmes et les filles souffrent également d'exclusion politique et socioéconomique, du manque d'accès à l'éducation et à l'emploi et de l'aggravation des violences sexuelles et sexistes.

¹⁰ Rapport OCHA, Aperçu des conflits inter/intracommunautaires, juillet 2023

¹¹ Plan d'Action National Femmes, Paix et Sécurité au Tchad 2023 - 2027

¹² Etude diagnostique « Les inégalités basées sur le genre et leurs impacts sur les femmes en milieu rural au Tchad », PEPAF-Tchad 2020 (lien web)

Les contraintes traditionnelles et socioculturelles relèguent les femmes et les jeunes au second plan en refusant de reconnaître leur expérience et leur expertise dans l'apport de solutions en cas de conflits, alors que les femmes jouent **un rôle clé dans la prévention des conflits** à travers la sensibilisation et la médiation. Par ailleurs les jeunes représentent la majorité de la population tchadienne (67% de jeunes de moins de 25 ans et de 55% de jeunes de moins de 15 ans) mais restent toutefois faiblement inclus dans les processus décisionnels. Il en est de même pour les personnes en situation d'handicap, largement écartées et victimes de discriminations en tout genre. Le gouvernement tchadien a adopté plusieurs politiques visant à faire progresser la protection et les droits des femmes, cependant ces politiques restent inconnues et non mises en œuvre surtout au niveau local. **Les politiques clés en faveur de l'égalité des genres sont « aveugles au conflit »**, c'est-à-dire ne reconnaissent pas le fait que les conflits aggravent les inégalités de genre et vice-versa. Plusieurs organisations nationales de la société civile dirigées par des femmes ont pris des initiatives pour aider les femmes à prévenir et résoudre les conflits. Parmi celles-ci, le travail des femmes prédicatrices pour sensibiliser le public aux conséquences néfastes des conflits et le travail des femmes médiatrices dans la ville de Moundou. Cependant, ces efforts restent non coordonnés, ce qui limite leur impact.

Les consultations menées par Humanité & Inclusion, APLFT et l'UFEP confirment que **les personnes et groupes vulnérables constituées des femmes et de jeunes sont peu impliqués dans les mécanismes communautaires de gestion de conflits et quasi-absents dans des organes décisionnels**. Les processus de mise en place et de fonctionnement de ces mécanismes perpétuent les inégalités entre les femmes et les hommes et renforcent l'exclusion des jeunes ainsi que des personnes handicapées. Ils réduisent par la même occasion la crédibilité, la fiabilité, l'efficacité et la durabilité des mécanismes. **Ces mécanismes manquent aussi d'accompagnement pour se structurer et devenir plus inclusifs.**

L'action proposée visera à répondre aux problèmes et besoins suivants :

- la persistance de certaines pratiques sociales et stéréotypes de genre empêchant un égal accès des femmes et des hommes aux mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits ;
- le faible soutien à l'inclusion économique des organisations à base communautaire pour accroître la résilience des membres face aux chocs et agir durablement sur les causes des conflits violents ;
- l'inefficacité de plateformes et forums d'échanges entre les autorités étatiques locales, les chefs traditionnels et les représentants des groupes communautaires sur les normes en matière de genre et la promotion de dispositions inclusives dans les processus de paix ;

Analyses des acteurs clefs et principales parties prenantes :

Gouvernement central et autorités décentralisées	Le Gouvernement, à travers le Ministère de la Réconciliation Nationale, autorités décentralisées et des ministères sectoriels tel que celui du genre et de la solidarité nationale et celui de la jeunesse, ont l'obligation de la mise en œuvre des résolutions 1325, 2250 et 2419 et d'impliquer toutes les couches sociales dans la prévention et la gestion des conflits pour une paix durable. Mais comme souligné plus haut, les jeunes et les femmes sont souvent victimes d'exclusion dans les instances de prise de décision. Une implication dans les actions du projet s'avère nécessaire afin qu'ils jouent pleinement leurs rôles.
Populations sédentaires	Ces populations subissent en 1ère ligne les mouvements des éleveurs dans leurs localités surtout ceux possédant des terres agricoles servant de pâturage pour le bétail. La présence prolongée de ceux-ci notamment pendant la saison de pluie est souvent cause de tensions avec les communautés sédentaires et rend la cohabitation difficile entre ces acteurs, et ce malgré les dispositions prises par le gouvernement en ayant tracé les couloirs de transhumance mais le respect de ces couloirs par les acteurs pose problème dans certaines localités. Les conflits agriculteurs-éleveurs représentent près des trois quarts des conflits liés aux activités pastorales signalés dans l'ensemble des provinces du projet. Ces types de conflits, dans toutes les localités du projet, ont pour origines les dégâts aux cultures, les vols et tueries de bétail, les vols ou destructions de récoltes,

	l'absence ou le non-respect du zonage établi par l'administration par les uns et les autres, le non-respect des couloirs de transhumance, l'empoisonnement de points d'eau et les problèmes fonciers. Ils peuvent résulter à des affrontements intercommunautaires, des incendies de villages, des déplacements de populations et des morts.
Eleveurs transhumants	Malgré l'importance de l'activité de transhumance dans les deux provinces, l'inefficace gestion de celle-ci empêche son essor. La situation est caractérisée par une faible disponibilité des ressources pastorales et l'assèchement rapide des points d'eau. Les pasteurs ont recours aux résidus de récolte et aux produits des marchés pour alimenter leurs troupeaux. Cette situation occasionne les départs précoces des transhumants plutôt que prévus (octobre) comparativement à l'année normale (décembre) est source de conflits dus à la cohabitation difficile entre transhumants et agriculteurs.
Femmes et jeunes filles et d'autres groupes marginalisés au sein des communautés	Il y a au sein des communautés ciblées des membres marginalisés dans la participation aux prises de décision et à la prise en compte de leurs intérêts dans la gestion des affaires de la communauté, dont les femmes et jeunes filles, des minorités ethniques, des personnes handicapées, et des personnes de caste dites « inférieures ». Les femmes sont les principales victimes de cette exclusion à cause des traditions ancestrales qui les maintient en permanence sous tutelle masculine (patriarcale). Il en découle des situations d'abus telles que le mariage précoce ou forcé, le taux de scolarisation très faible, la privation des droits civils, le travail forcé, etc. Tous ces acteurs n'ont pas d'intérêt commun, mais partage le sort d'un rôle limité en ce qui concerne les décisions à prendre au niveau des communautés et concernant leur activité économique. Leur contribution pour la cohésion sociale, l'économie locale et la consolidation est donc marginale.
Organisations à base communautaire	Les organisations à base communautaires sont des organisations de la société civile active dans la gestion des conflits autour des ressources naturelles dans les deux provinces. Il s'agit des groupements de femmes et de jeunes qui œuvrent pour l'autonomisation des filles et des femmes (Coopératives agricoles de femmes et mixtes, associations d'artisans, AVEC ¹³ , associations d'éleveurs, d'agriculteurs, les femmes médiatrices et les comités de gestion de terroirs). Les groupements de femmes et de jeunes constituent des dynamiques locales associatives menant les activités à la fois économique et social solidaire (mutualités, assistances sociales etc.). Les femmes et les jeunes leaders de ces groupements sont pour la plupart les personnes influentes dans leur communauté du point de vue de leur rang social et du rôle qu'ils jouent. Ce sont par exemple les femmes des chefs d'autorité locale, les jeunes engagés dans les mouvements religieux et les commerces. L'analyse globale sur le statut de ces organisations à base communautaire issues de ces zones du projet présente des profils de personnalités déjà engagées dans les mécanismes de résolution de conflits. Les défis qui se présentent à ces organisations sont de l'ordre de renforcement de capacité organisationnel (moyens logistiques et financiers, local, capitalisation des actions et de visibilité) et stratégique (partenariat, synergie d'action).
Chefs traditionnels	Les chefs traditionnels représentent les différentes familles, clans, ethnies. Leur intérêt est de maintenir la cohésion au sein de leurs communautés, préserver les traditions et revendiquer la propriété terrienne et les ressources qui en découlent pour leur famille respective.

¹³ Association villageoise d'Epargne et de Crédit

Acteurs humanitaires	La présence d'acteurs internationaux, notamment les agences des Nations Unies, les ONG nationales et internationales permet d'atténuer la crise dans les deux provinces bien que les difficultés à relever restent importantes.
----------------------	---

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**, et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

L'intervention proposée est conforme au **plan national de développement 2017-2021**. Dans le cadre du deuxième pilier du plan de développement, le gouvernement tchadien vise à renforcer la bonne gouvernance en renforçant le dialogue entre les communautés locales et par des mécanismes de gestion pacifique des conflits¹⁴. Elle est également conforme aux axes stratégiques du PND « **La vision 2030, le Tchad que nous voulons** ».¹⁵

Elle s'inscrit également dans le cadre de l'objectif principal du **PAN 2023-2027 au Tchad** (en lien avec la Résolution 1325 des Nations Unies) qui est de renforcer le rôle des femmes et leur implication dans la consolidation de la paix, et est conforme aux résultats du **Plan-cadre des Nations Unies au Tchad 2024-2026** pour l'aide au développement, par rapport à la priorité stratégique 3 « Gouvernance-paix-sécurité », et plus particulièrement l'effet 3¹⁶.

Aussi, le projet répond au Plan stratégique 2022–2025 d'ONU Femmes en répondant au 4 domaines thématiques du plan¹⁷, et de plus à La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)¹⁸.

HI entretient de bonnes relations de travail avec les autorités locales des zones ciblées. Avec une présence ponctuelle déjà établie dans ces régions depuis plusieurs années pour HI (activités à Goré et aux Monts de Lam dans le Logone Oriental), l'organisation bénéficie de plus de la connaissance de la zone ainsi que de la confiance de la population locale. **APLFT et UFEP** ont un ancrage communautaire très important dans ces provinces. L'UFEP a son siège à Moundou (Logone Occidental) et œuvre depuis plus de 20 ans dans le sud du Tchad sur différents axes d'intervention dont la prévention et la gestion des conflits communautaires. L'APLFT a une couverture nationale et est implantée dans 17 des 23 régions du pays où sa délégation du Sud-Est a un siège à Sarh (Moyen Chari) et intervient dans l'accès aux droits et à la justice, Genre et promotion des droits humains et Gouvernance démocratique et citoyenneté. Cela donne à ces deux associations nationales, et en définitive au projet, un avantage dans la création de canaux de communication entre les responsables locaux et les communautés ciblées.

L'appropriation nationale sera garantie par la collaboration que HI établira avec les ministères susmentionnés (page 1) et principalement ceux du genre et de la réconciliation nationale qui ont participé à la conception du projet et sont impliqués dans la mise en œuvre et suivi des activités.

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous :

Il n'y a pas actuellement de projets financés par PBF dans les zones ciblées. Par ailleurs, la complémentarité sera également recherchée avec d'autres interventions dans la zone comme décrit dans le tableau ci-dessous.

¹⁴ Plan national de développement du Tchad 2017-2021

¹⁵ Plan national de développement en cours « La vision 2030, le Tchad que nous voulons »

¹⁶ Priorités stratégiques cadre de coopération du système des Nations Unies et Tchad 2024 - 2026

¹⁷ Plan stratégique 2022–2025 d'ONU Femmes

¹⁸ La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Consolidation de la paix et de la sécurité entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs dans les provinces du Salamat, du Sila et du Ouaddaï 24 mois, 2021-2023	PBF \$3,500,000 FAO, PAM, PNUD	Renforcer la résilience des communautés face aux conflits agriculteurs/éleveurs pour la cohésion sociale, en intégrant une approche basée sur les droits de l'homme.	- Complémentarité sur notre volonté d'inclure les femmes dans ces mécanismes de gestion de conflits. Zones d'interventions différentes mais synergie possible, échanges de pratiques.
Appui au Développement de l'Enseignement Moyen pour tout.es dans les provinces du Logone Oriental, du Mandoul, du Ouaddaï et du Wadi Fira (ADEM) 48 mois, 2023-2027	AFD \$22,000,000 HI, JRS, ACRA, AHCDR	Contribuer - via l'éducation, à l'inclusion et à l'émancipation des populations les plus vulnérables du Tchad, notamment les jeunes filles et les enfants non scolarisés des zones rurales périphériques.	- Complémentarité et mutualisation des bureaux, support (ressources)
Autonomisation des femmes des Provinces du Guera, du Logone Oriental et du Mandoul au Tchad 5 ans (2020-2025)	Swissaid 1,246€ CELIAF, CIAF, AFJT, BELACD	Améliorer l'autonomisation des femmes par le renforcement de leur leadership et de leur situation économique, ainsi que la prise en compte des VBG	- Objectifs principaux partagés, mêmes zones d'interventions, synergies possibles sur les méthodes et les données récoltées
Autonomisation sociale des femmes par l'accès aux services de santé et la prise en compte des violences basées sur le genre 4 ans (2019-2023)	AFD 5,000,000€ CARE, BASE, URD	Améliorer l'autonomisation sociale des femmes et des filles par un meilleur accès aux services de santé reproductive, maternelle, ainsi que la prise en compte des VBG	- Informations sur les indicateurs de santé des femmes et des violences basées sur le genre dans la région. Complémentarité dans le renforcement des associations communautaires.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** -
Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

L'objectif primordial de l'action est de contribuer à renforcer le rôle des femmes et leur implication dans la gestion des ressources naturelles. Plus spécifiquement, l'action a pour objectif : la participation des femmes et jeunes (particulièrement les filles) en tant que vecteurs de cohésion sociale dans les prises de décisions communautaires et la résolution des conflits liés à la gestion des terres. Ainsi, l'action est conçue selon **une approche territorialisée et inclusive de la gestion des conflits** qui s'assure que les communautés, notamment les groupes à risque d'exclusion, en particulier les femmes et les jeunes sont parties prenantes dans les processus de paix et dans les mécanismes pacifiques de prévention et de gestion des conflits.

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs

de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

Si des mécanismes communautaires de gestion des conflits sont conscients que les conflits affectent autant les hommes que les femmes et s'engagent à ce que toutes les catégories victimes, sans discrimination, soient suffisamment impliquées et se positionnent pour participer aux décisions qui les affectent ;

Si les catégories les plus vulnérables comme les femmes et jeunes filles comprennent également leur rôle pour accroître la résilience de leurs communautés face aux chocs et agissent durablement sur les causes des conflits violents ; et

Si des espaces d'échanges autour des normes sociales qui perpétuent les inégalités entre hommes et femmes deviennent efficaces grâce au travail collectif des groupes sociocommunautaires autour d'initiatives de consolidation de la cohésion sociale ;

Alors les femmes et jeunes (particulièrement les filles) seront des vecteurs de cohésion sociale dans les prises de décisions communautaires et la résolution des conflits liés à la gestion des ressources naturelles.

Parce que leurs capacités sont renforcées grâce à un accompagnement de proximité adapté à leurs besoins et que la communauté de la zone du projet, y compris les autorités locales/traditionnelles, a été mobilisée pour une masculinité positive et sensibilisée au rôle des femmes dans le processus de consolidation de la paix et du développement durable.

d) Fournir une description narrative des principales composantes du projet (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Résultat 1 : La participation significative et efficace des femmes dans les mécanismes locaux de prévention et résolution des conflits liés à la terre est accrue

**(Contribue à l'axe prioritaire 1 du PAN 2023 – 2027)*

Produit 1.1 Renforcement des capacités des mécanismes locaux de résolution des conflits

A1.1.1 : Redynamisation des mécanismes existants (formation des membres et restructuration) (comités de paix, conseils villageois, cadres de concertation sur les couloirs de transhumance, etc.) : Au début du projet, une évaluation sera conduite auprès de ces mécanismes pour évaluer leurs capacités et comprendre les formations dont ils ont déjà pu bénéficier. Nous pouvons déjà souligner que ces mécanismes sont créés par des bénévoles selon certaines situations, ainsi les départs de certains membres sont réguliers ce qui n'encourage pas la stabilité du fonctionnement de ces mécanismes. En fonction des éléments qui seront ressortis lors de l'évaluation, l'action pourra adapter son approche (Adaptation des modules par ex.). Le but est donc d'organiser des formations/Coaching pour garantir des mécanismes communautaires de gestion de conflits solides, inclusifs et durables. Ensuite, les démarches seront engagées de façon participative et inclusive pour restructurer les mécanismes. L'action organisera dans chaque département une formation de 02 jours pour 25 personnes/départements (100 personnes).

A1.1.2 : Redynamisation des cellules de femmes et de jeunes en mixité pour la promotion de la paix et la cohésion sociale : Les cellules de femmes (notamment celles en situation de handicap) et de jeunes en mixité pour la promotion de la paix et la cohésion sociale (cellules constituées de femmes d'éleveurs et d'agriculteurs, ainsi que de jeunes hommes vecteurs de changement avec un rapport à la masculinité non violent) seront mises en place ou redynamisées. Ces cellules viennent en complément des mécanismes de gestion listés ci-haut et ont vocation à renforcer les sensibilisations auprès des communautés et être des lanceurs d'alerte. Un mécanisme d'alerte précoce sera créé ou redynamisé au sein de ces cellules, pour permettre de mitiger les risques de violences au sein des communautés. Il s'agit d'un système de veille d'alerte multi-acteurs afin de prévenir les risques des conflits.

A1.1.3 : Suivi des mécanismes de gestion de conflits redynamisés et les systèmes d'alertes précoces conduits par les femmes et les hommes vecteurs de changement : Le suivi sera fondamental pour assurer le fonctionnement des mécanismes et maintenir les actions visant un meilleur positionnement des femmes ainsi que des jeunes et des personnes handicapées. Pour ce faire, les actions de suivi seront

conduites par l'équipe projet mensuellement selon le mode de fonctionnement des mécanismes. Ces suivis permettront aussi d'identifier les bonnes pratiques répliquables dans d'autres zones du projet et ainsi maximiser les résultats de l'action.

Résultat 2 : Les femmes actrices de la paix, bénéficient de conseils et appui à la création et au développement d'activités économiques pour renforcer leur rôle au niveau local

*(Contribue à l'axe prioritaire 4 du PAN 2023 – 2027 : secours et relèvement)

Produit 2.1 Accompagnement sur le plan social par le biais d'activités de renforcement de la confiance en soi.

A2.1.1 : Atelier de renforcement de posture : Les ateliers de renforcement de posture au cours de la deuxième année du projet seront menés par un.e expert.e qui interviendra pour renforcer la confiance en soi des bénéficiaires appuyées par HI dans le résultat 1 et produit 2.2 et renforcer leur posture de leader. Celles-ci pourront ensuite partager leurs connaissances aux autres bénéficiaires appuyées par HI au cours des ateliers d'échanges et sensibilisations organisés durant le projet. L'objectif est de les faire prendre conscience de leur capacité à revendiquer leur place dans la communauté et dans le processus de décision et qu'elles peuvent/doivent jouer un rôle déterminant dans leur propre autonomisation, ainsi que dans le maintien de la cohésion sociale au niveau local. Ces ateliers leur permettront également d'adopter un discours adéquat face aux autorités locales et apprendre comment convaincre dans le cadre d'une prise de décision.

Produit 2.2 Amélioration de l'inclusion économique des femmes et des hommes et leur résilience face aux chocs

A2.2.1 : Soutien à des petites unités économiques au profit des agriculteurs/éleveurs

280 unités économiques seront mises en place et soutenues. Il s'agira soit d'un financement groupé et unique pour les organisations féminines et jeunes en mixité ayant une activité économique (ex : projets agricoles communs, coopération femmes d'éleveurs qui font du fromage avec les agricultrices, fourrage) soit des financements individuels pour soutenir les activités génératrices de revenus menées par les femmes victimes de violence ou les personnes handicapées. Ainsi, ce soutien devra impacter au moins 60% de femmes ciblées dans les produits 1.1 et 2.1 et d'autres femmes/groupements de la communauté afin d'accroître leur résilience face aux chocs grâce à l'amélioration de leurs revenus et de catalyser les tensions dues au manque d'opportunités économiques qui nourrissent également les conflits violents.

A2.2.2 : Participation des hommes et des femmes à la préservation de leur environnement cette activité vise un double objectif : créer des opportunités de collaboration entre 1) homme et femme et 2) les communautés en conflit pour qu'ensemble ils puissent travailler à la protection de leur environnement. Cela permettra, par la même occasion de réduire la pression sur les ressources naturelles/couvert végétal, et répond également à l'objectif du changement climatique auquel le call GPI prône. Ce temps de travail permet aux communautés d'être conscientes que toute personne, sans discrimination, doit œuvrer à la gestion raisonnée des ressources naturelles. Ainsi les journalier.e.s qui seront recruté.e.s seront composé.e.s de 50% d'hommes et 50% de femmes des communautés d'agriculteurs et éleveurs. HI signera un protocole d'accord avec la délégation de l'environnement pour le contrôle des plantules.

A2.2.3 : Promotion des bonnes pratiques sur les techniques de cuisson à faibles utilisations du bois ou du charbon de bois : ces séances de formation/sensibilisations susciteront une prise de conscience auprès de la communauté pour limiter l'utilisation des bois de brousse et dès lors leur impact sur l'environnement. Consultations préliminaires avec les femmes des villages ; 2) Planification ; 3) Mobilisation des communautés et acteurs ; 4) Organisation des séances/ démonstration ; 5) Rédaction des rapports d'activité.

Résultat 3 : Les actions de consolidation de la paix, de prévention et la résolution des conflits sont coordonnées, notamment avec les hommes, conformément au programme Femmes, paix et sécurité *(Contribue à l'axe prioritaire 3 du PAN 2023 – 2027 : Prévention)

Produit 3.1 Mise en place ou renforcement des mécanismes de coordination entre les OSC féminines

A3.1.1 : Formation des leaders des associations de femmes sur la prévention, la gestion des conflits et la consolidation de la paix : l'action mènera d'abord une évaluation au début du programme pour

mesurer la capacité des OSC locales de femmes et identifier les domaines à développer pour disposer des compétences nécessaires pour apporter des contributions significatives et pertinentes au sein des mécanismes de gestion de conflits et démontrer leur utilité et plus-value. Sur la base de cette évaluation, un programme de développement des capacités adapté sera mis en œuvre, avec principalement des activités d'apprentissage par la pratique, complétées par des formations spécifiques et des échanges entre pair (A.3.1.2). 60 personnes seront ciblées pour l'ensemble des OSC locales (03 participants par OSC locale).

A3.1.2 : Organisation des ateliers de capitalisation entre OSC et diffusion des expériences réussies en résolution des conflits : l'action encouragera les OSC formées à organiser des rencontres entre elles pour créer des liens et favoriser le partage d'expérience entre ces associations sur les bonnes pratiques en matière de résolution des conflits et la place de la femme dans la résolution du conflit. Ces bonnes pratiques permettront d'alimenter les échanges avec les autorités locales (A.3.2.1) et les sensibilisations communautaires. HI s'assurera de mettre à disposition des OSC des outils d'analyse de conflits adaptées et traduites en langues locales et qui seront également partagés aux communautés lors des sensibilisations et aux autorités locales lors des journées de dialogue.

Produit 3.2 : Mise en place des mécanismes de coordination entre OSC féminines et les autorités locales dans la gestion de conflit

A3.2.1 : Organisation des « journées de dialogue » entre les autorités locales et les associations faitières des femmes sur les gestions des ressources naturelles : des espaces d'échanges seront mis en place entre les autorités étatiques locales, les chefs traditionnels et les représentants des OSC/groupes communautaires et porteront notamment sur les normes en matière de genre et la promotion des dispositions inclusives dans les processus de gestion des ressources naturelles. Ces espaces de dialogue et d'échanges seront importants pour lutter contre les normes et stéréotypes négatifs qui freinent l'accès des femmes aux mécanismes de gestion de conflits. Ils permettront aussi de promouvoir des partages d'expériences positives susceptibles de briser les poches de résistance relatives à l'accès des femmes aux espaces et processus décisionnels en lien avec les mécanismes de gestion de conflits. (1 forum par an et par province) ;

A3.2.2 : Soutien des Ambassadrices de la paix pour la mise en place d'actions de plaidoyer auprès des autorités locales : Après avoir été formé sur les sujets liés aux conflits (A.3.1.1), afin d'en faire des ambassadrices de la paix au niveau local, les 60 femmes seront accompagnées dans la mise en œuvre d'actions de plaidoyer auprès des autorités locales. Les ambassadrices auront ensuite la charge d'animer des sessions d'échanges au sein des communautés, sur les sujets liés aux conflits et au processus de paix et joueront un rôle de représentantes des populations auprès des autorités locales. L'objectif est d'en faire des leaders d'opinion au sein des communautés, pour essaimer les messages et conduire les plaidoyers auprès des autorités locales. Les ambassadrices auront au préalable suivi la formation sur le renforcement de posture et seront choisies en fonction de leur influence dans la communauté.

Produit 3.3 : Participation des hommes et des femmes aux sensibilisations sur la gestion des conflits et la promotion du vivre-ensemble

A3.3.1 : Organisation des débats interactifs à la radio entre les femmes et les autorités locales sur les conflits agro-pastoraux : les stations de radio locales seront approchées pour produire des émissions sur les activités du projet et organiser des débats interactifs sur les conflits agro-pastoraux. Les acteurs clés dans ces débats seront les chefs coutumiers et les femmes des deux groupes (agriculteurs & éleveurs) pour sensibiliser le reste de la communauté aux effets positifs d'une paix durable. De plus, des chansons en langue locale de sensibilisation sur la cohabitation pacifique entre agriculteurs et éleveurs ainsi que la place de la femme dans la gestion du conflit seront reprises et produites et diffusées à la radio dans le même temps. En effet, la chanson permet de passer un message clair et efficace que les auditeurs pourront apprendre et diffuser facilement.

A3.3.2 : Organisation des sensibilisations sur les questions de violence, masculinité toxique et pour une promotion d'une culture de la paix en milieu scolaire : l'équipe projet en collaboration avec les femmes et filles ambassadrices de la paix, mèneront des sensibilisations dans les écoles, mais aussi dans les espaces de regroupements des jeunes et de formation professionnelle. Ces lieux constituent un précieux soubassement à la culture de la paix et à la désintégration des germes des tensions et conflits communautaires. Ils seront appuyés pour devenir des espaces de forte représentativité des jeunes filles pour démontrer la plus-value des femmes dans la construction de la cohésion sociale.

A3.3.3 : Organisation d'activités récréatives culturelles et de cohésion sociale (caravanes de la paix-théâtre, tournoi de football féminin) dans les deux provinces : de plus, dans le cadre des caravanes, des troupes de théâtre itinérants représentées en langue locale permettront aux adultes et aux enfants de mieux comprendre les causes et les conséquences du conflit agro-pastoral lié à la terre et la place de la femme à la gestion de ce conflit. En parallèle, un tournoi sportif féminin sera organisé dans chaque localité. Chaque tournoi permettra de resserrer les liens entre les différentes communautés locales à travers les femmes qui y participent tout en laissant la place à des moments de sensibilisation des participants et des spectateurs. Les supports de communication utilisés seront adaptés à la langue locale ainsi qu'aux traditions des différentes communautés.

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

- e) **Ciblage du projet** — fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extrants et activités du cadre de résultats.

L'action pourrait cibler les localités des départements de Pendé, Monts de Lam et Kouh-Est (Province du Logone Oriental) et les localités du département Mandoul Oriental (Province du Mandoul). Ces zones seront également validées par les autorités provinciales. En effet, la majorité de ces conflits sont liés à l'utilisation des ressources naturelles qui se raréfient comme conséquence du changement climatique, principalement dans le sud du pays. Etant la partie la plus irriguée et la plus fertile du pays, elle attire les éleveurs pour son fort potentiel en fourrage, entraînant une cohabitation entre éleveurs et agriculteurs souvent conflictuelle. Pour assurer un rôle plus important de la femme dans le maintien de la paix au sein de sa communauté, il est primordial que tous les acteurs clés de sa communauté soient impliqués dans cette démarche qui prône une approche transformative genre. Ainsi, l'action mobilisera les autorités locales, les organisations à base communautaire, les OSC locales de femmes et de jeunes (mixtes) et les communautés locales.

Bénéficiaires directs : 70 770 personnes touchées à travers les mécanismes de gestion de conflits, les groupements à base communautaire ainsi que les activités de sensibilisations médiatiques et communications de proximité.

Au niveau des mécanismes de gestion de conflits: 350 personnes membres de groupes à risque d'exclusion, dont 50% de femmes, 50% de jeunes âgés de 18 à 35 ans et 10% de personnes handicapées : il s'agit principalement des membres de la communauté exclus des mécanismes en raison des normes sociales négatives en matière d'égalité des sexes, de l'âge et du handicap et qui renforceront leur présence et participation effective au sein des mécanismes de gestion de conflits à travers les activités du projet. **Au niveau des groupements à base communautaire :** 11 000 personnes dont 10 000 issues de 80 groupements soutenues et 1000 personnes, membres des ménages recevant les AGR individuelles. **Au niveau des acteurs du développement local :** 200 membres d'OSC locales de femmes, de jeunes ; 60 membres de l'administration locale (dont 30% de femmes) ; 30 chefs traditionnels, coutumiers et leaders religieux. Enfin 70 770 personnes (10%) des zones ciblées bénéficient directement du projet à travers les sensibilisations et communication de proximité. Des critères de sélection scorés seront définis à travers des diagnostics participatifs où prendront part les agriculteurs, les éleveurs, les autorités administratives et traditionnelles ainsi que les membres des mécanismes existants. Les critères seront affinés avec les parties prenantes précitées mais le projet prévoit déjà quelques critères.¹⁹

Bénéficiaires indirects : Population totale des quatre départements : 707 697 personnes²⁰

¹⁹ pour les femmes membres des mécanismes : être une personne influente choisie par la communauté, être une association ou groupement à base communautaire de jeunes, de femmes et/ou de personnes handicapés qui œuvre dans le domaine la promotion de la paix et du vivre ensemble ; avoir une bonne connaissance des zones ciblées et des acteurs/mécanisme existants ; avoir minimum 1 an d'exercice dans la zone du projet ; disposer d'un plan d'action qui va de pair avec les objectifs du gouvernement en matière de paix et sécurité ; disposer des textes de base et l'autorisation de fonctionner légale sur le plan local et formellement signée par les autorités compétentes.

²⁰ RGP2 2009

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** — indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation de convocation : HI (Handicap International – Humanité & Inclusion)	5 045 715 €	Nations unies, Union Européenne, agences régionales ou nationales de coopération internationale ; Dons des particuliers, des fondations, associations et entreprises ; ventes de produits d'artisanat et de commerce équitable	Lac, Borkou, Kanem, Barh-El-Gazel, Ouaddaï, Logone Oriental, Mandoul	28 personnels opérationnels et supports basés sur la base HI de Doba et dans les localités d'intervention. 21 personnels Support (% de prise en charge salarial variable) basés à N'Djamena	Expertise en droits, insertion socio-économique et transformation des conflits
Partenaires d'exécution : APLFT (Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad) UFEP (Union des Femmes pour la Paix)					

- b) **Gestion et coordination du projet** — Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'**annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

Pilotage

Au niveau national, un comité technique composé de l'équipe opérationnelle, des points focaux des ministères et du secrétariat du PBF avec des réunions fréquentes sera mis en place. Le comité se réunira une fois le trimestre pour passer en revue les activités réalisées et celles planifiées afin d'apporter ses recommandations, faciliter la communication avec les services déconcentrés et la coordination avec les partenaires techniques et financiers des ministères, et veiller à la bonne gouvernance globale du projet. Trois missions du comité technique (mission d'ancrage, de suivi et celui d'évaluation) dans les zones d'intervention seront organisées pour favoriser la compréhension des enjeux et des priorités et recueillir les feedbacks des populations.

Ce comité technique rendra compte au comité de pilotage présidé par le Ministère de l'Economie et de la Planification au Développement (MEPD) ou son représentant, qui se réunira selon la disponibilité du niveau politique avec notamment la participation du Secrétariat PBF.

Au niveau provincial/local, des comités opérationnels seront composés de HI et ses deux partenaires d'exécutions services déconcentrés et autorités locales. Ces comités se réuniront à un rythme trimestriel pour assurer la coordination de l'intervention entre toutes les parties prenantes et les différentes institutions, proposer un agenda harmonisé et conjoint, formuler des recommandations pour améliorer la mise en œuvre opérationnelle de l'intervention et proposer d'éventuelles modification à apporter au projet en fonction de l'évolution du contexte et de l'analyse de la situation sécuritaire.

Communication avec PBF : Le chef de projet HI, avec l'appui du coordinateur de zone du Sud, assurera la coordination pour l'ensemble du projet, y compris la consolidation et soumission des rapports et la communication avec le Secrétariat PBF et le Gouvernement (Ministère de la prospective, Ministère de la réconciliation et Ministère du Genre).

Equipe de mise en œuvre :

Intitulé du poste	Fonctions	% / mois chargés sur le projet
Chef de projet	Responsable de la planification et du suivi des activités. Suit la progression des indicateurs et apporte les correctifs nécessaires dans le déroulement des activités. Veille sur les aspects administratifs du projet et assure le reporting périodique. Assure la liaison administrative et la communication avec PBF et le gouvernement.	100% / 23mois
Chargé consolidation de la paix	Appuie le Responsable de projet dans la planification des activités terrain. Supervise l'équipe des agents communautaires. Veille au respect des aspects techniques conformément à la méthodologie proposée.	100% / 20mois
Chargé Protection Genre	Chargé(e) d'accompagner la définition, la mise en place et le suivi technique des activités de restructuration des mécanismes de gestion de conflits pour la participation des femmes.	100% / 22mois
Chargé Insertion socio-économique	Chargé(e) d'accompagner la définition, la mise en place et le suivi technique des activités génératrices de revenus au niveau des groupements à base communautaire et des individus financièrement appuyés par l'action. Il/Elle supervise les 4 agents ISE.	100%/ 18mois
2 agents ISE	Les 4 agents seront chargés.ées des actions de proximité au niveau des communautés, des acteurs clés et des associations bénéficiaires de microprojets. Ils/elles suivront le fonctionnement des AGR.	100%/17mois
Chargé Meal base	Il/Elle s'assure du suivi et évaluation du projet, de la redevabilité et de l'apprentissage du projet. Il veille aux standards minimums de qualité de projet pour la mise en œuvre des activités dans les trois communes ciblées.	100%/8mois

- c) **Gestion des risques** — Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Faible recrutement des femmes dans l'équipe projet	Faible	-Anticipation dans la mise en place de politique de recrutement et de formation sensible au genre, -Adaptation des conditions de travail
Résistance des chefs traditionnels, coutumiers, des leaders religieux, des hommes et/ou certaines communautés à l'accès des femmes aux mécanismes de gestion de conflits	Moyen	-Analyser les facteurs de résistance au changement auprès des femmes et des hommes, des chefs traditionnels, coutumiers, des leaders religieux, lors des consultations locales ; analyse et traitement différencié des points de vue ; -Favoriser la mixité H/F dans les actions et l'obtention de soutiens masculins vers plus d'égalité ; -Valoriser la participation et le rôle actif des groupes vulnérables dans les consultations préalables et ateliers de lancement
Sensibilité aux conflits, interférence des hommes dans la sélection des bénéficiaires	Moyen	- intégration de l'approche sensible au conflit à différents niveaux de l'intervention, afin d'éviter que les activités du projet ne puissent involontairement marginaliser un groupe et créer des crispations. -Sur le plan stratégique, le principe de non-discrimination informe la mission, les valeurs et les politiques de HI et ses partenaires. De ce fait, le projet intègre l'approche "ne pas nuire"

		dès la conception, du fait que la planification tient compte des femmes vulnérables de tous les groupes. -Au niveau opérationnel, l'équipe du projet analysera régulièrement la relation entre les communautés (les groupes ou les catégories qui bénéficient des interventions du projet et ceux qui n'en bénéficient pas directement) pour identifier les tensions intergroupes, les facteurs de division (potentiellement conflictuels), et les facteurs de connexion (avec le potentiel d'atténuer les conflits et de renforcer la cohésion sociale). Cette analyse permettra d'une part de considérer et rapprocher les diviseurs du projet ; et d'autre part de valoriser l'opportunité du fait de l'existence des capacités locales de paix (leaders religieux et traditionnels, comités de paix, organisations des jeunes et des femmes, etc.) par leur participation directe dans le projet.
Fraude, abus, corruption, EAS	Moyen	HI s'assure que tout le personnel connaisse et respecte la politique globale de HI en matière de fraude et PSEA grâce à une formation en ligne et met à disposition un email confidentiel pour faciliter le signalement des suspicions. HI en tant que lead de l'action, s'assurera que ses partenaires d'exécution appliquent les politiques en la matière à travers les conventions qui seront signées. Par ailleurs, un mécanisme de réponse aux plaintes, protégeant la confidentialité de ses utilisateurs, sera mis en place permettant aux bénéficiaires de communiquer en toute confiance leurs plaintes. HI s'assurera que les plaintes, les retours d'expérience et les recommandations sont pris en compte tout au long du cycle du projet.
Les épisodes climatiques (inondations) affectent fortement la cohésion et aggravent les conflits	Moyen	-Promouvoir la communication autour des stratégies de résilience au changement climatique au niveau des groupements et lors des sensibilisations par voix médiatique ; -Prévoir l'accès aux réponses d'urgence apportées par les autres acteurs (humanitaires) intervenant dans les zones de l'action.
Risque d'instabilité socio-politique et sécuritaire	Moyen	- Surveillance de la situation politique et sécuritaire et adaptation continue, sensibilité itérative au conflit ; -Renforcement des capacités des communautés pour anticiper les actions visant à réduire l'impact de la crise sur leurs activités.

d) Suivre / évaluation — Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

HI dispose d'une Politique de qualité de projet qui lui permet de mettre en place des outils et cadres de Suivi et d'Evaluation. L'outil phare de pilotage du projet sera le Planning and Monitoring Box (PMBOX) de gestion de projet qui englobe toutes les informations nécessaires au suivi à la planification, au suivi des bénéficiaires et indicateurs avec des moyens de vérification des réalisations/résultats, ressortit dans un tableau de bord etc. Cet outil intégrera des indicateurs qualitatifs et des mesures de perception des populations adapté au contexte fragile des zones d'intervention.

Par ailleurs, pour documenter les bonnes pratiques fondées sur des preuves et rendre les activités et les expériences du projet reproductibles, le projet utilisera la méthodologie Making-it-Work de HI. Cette méthodologie a été développée pour documenter les bonnes pratiques par le biais d'une approche multi-acteurs et d'un apprentissage par la pratique. La méthode Making it-Work permet aux groupes de travailler collectivement pour documenter et promouvoir le changement. Plutôt que de se concentrer sur les violations des droits de l'homme et sur ce qui ne fonctionne pas, Making it Work attire l'attention sur ce qui a fonctionné et sur la manière de le reproduire ou de le "mettre à l'échelle" en formulant des

recommandations constructives et pratiques (plaidoyer) à l'intention des décideurs, des prestataires de services et des autres acteurs.

L'unité de Suivi-Evaluation et le chef de projet de HI seront garant du système MEAL en lien avec la mise en place des outils, leurs conduites, leurs mises à jour et leurs consolidations, en commun accord avec les partenaires d'exécution et le dispositif général de suivi-évaluation du programme. Ils travailleront en collaboration avec le secrétariat du PBF au Tchad pour toute orientation sur les indicateurs de consolidation de la paix. Des enquêtes Baseline, Midline et Endline seront conduites pour assurer le suivi des indicateurs et la collecte de données et pour réaliser un apprentissage continu sur l'action. Les données collectées sur les bénéficiaires directs seront désagrégées par tranche d'âge, genre, profil/statut, situation de handicap.

Le projet fera l'objet d'un suivi budgétaire mensuel et d'un prévisionnel à 3 mois, actualisé chaque mois en vue de garantir la bonne planification budgétaire. Un plan d'approvisionnement incluant le détail des procédures logistiques et le chronogramme d'achat en vue de garantir la bonne planification logistique et le respect des procédures sera mis en place. Chaque semestre, les acteurs du projet réaliseront une auto-évaluation interne visant à améliorer les interventions sur les différents critères qualitatifs du projet : participation, égalité de genre, inclusivité, redevabilité, approche Ne Pas Nuire. Des ateliers d'échanges et de capitalisation entre HI et les partenaires du projet seront animés pour identifier les bonnes pratiques pour une amélioration continue en particulier sur les dimensions inclusives et le rôle des associations féminines. 5% du budget ont été alloués aux activités de Suivi & Evaluation. Une évaluation finale externe sera conduite pour mesurer l'impact du programme et orienter les interventions futures.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** — Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

La mise en œuvre du projet avec deux OSC locales (APLFT et UFEP) favorise l'appropriation locale et permet la continuation institutionnelle d'actions similaires pour s'appuyer sur les résultats du projet. Ces deux organisations bénéficieront d'un programme de renforcement des capacités sur base des résultats de l'analyse de leurs capacités respectives, réalisée par HI. A l'issue de l'analyse, un plan d'action sera défini conjointement entre HI et ces organisations, comprenant notamment des séances de coaching/formation durant toute la durée du projet.

En outre, la collaboration avec **les mécanismes locaux existants** (comités de paix, conseils villageois, etc.) et les autorités locales est mise en avant afin de promouvoir le développement et l'amélioration des politiques basées sur des données probantes, qui permettront d'adopter une approche inclusive et holistique des initiatives futures. Les deux OSC partenaires, avec l'appui de HI, s'assureront de mettre en place un coaching régulier et un accompagnement de proximité auprès de ces mécanismes. C'est en ce sens qu'une activité de suivi permanent (Activité 1.1.3) est prévue pour s'assurer de leur fonctionnalité même après la fin du projet.

Aussi, l'action de renforcement des capacités du projet permettra aux **organisations locales** de participer aux processus de transformation des conflits et de les influencer, d'être plus inclusives, de renforcer leurs relations avec les autorités, d'accroître leur visibilité grâce à des outils de communication efficaces et d'augmenter leur engagement avec d'autres réseaux. L'appropriation de la vision, des activités et des acquis du projet par les communautés est un élément fort de durabilité.

Par ailleurs, en documentant les meilleures pratiques et les enseignements du projet, et en les diffusant aux niveaux provincial et national (à travers notamment les actions de plaidoyer conduites par les ambassadrices de la paix et à travers les journées des dialogues entre autorités et communautés), les résultats du projet feront partie du plaidoyer pour influencer les politiques et les directives sur la

transformation des conflits, notamment le renforcement de l'accès des femmes, des jeunes et des personnes handicapées aux différents mécanismes de processus de paix.

Enfin, les partenariats développés dans le cadre du projet sont stratégiques. Les OSC locales de femmes sont essentielles pour intégrer les besoins et les droits des groupes vulnérables dans les stratégies de renforcement de la cohésion sociale et du vivre ensemble. Cela contribuera à la reproduction de modèles inclusifs dans des zones non couvertes directement par ce projet.

IV. Budget du projet

• **Pertinence du budget au regard des priorités identifiées** : Au regard des priorités listées dans l'appel à projet, HI a conçu un projet qui cible 3 résultats à mettre en œuvre dans les 2 provinces. Les cibles et activités sont réparties équitablement dans les 4 départements. Ainsi, le budget alloué à chaque résultat est fait en fonction du volume et de la nature des activités à mener.

- Résultat 1 : 102.879\$
- Résultat 2 : 392.558,25\$
- Résultat 3 : 319.017,93\$

• **Part du budget alloué aux frais administratifs et de support au regard du budget total du projet** : Le ratio tel que présenté dans le budget est de 72% pour les coûts liés au programme, 21% pour couvrir les coûts opérationnels liés au projet et 7% des coûts indirects.

Les coûts programme couvrent les coûts des activités ainsi que les coûts liés à l'accomplissement de ces activités d'une façon directe notamment les RH projet, le déplacement des équipes, les évaluations et les enquêtes, tandis que les coûts support liés à la structure sont ceux qui couvrent le bureau national de Ndjamena ainsi que les bureaux de suivi dans les 2 provinces où les activités seront mises en œuvre, notamment les RH support (international et national), le bureau et fonctionnement, la communication/internet et divers.

• **Plus de soutien et de moyens financiers aux OSC nationaux et associations à base communautaires** : Le projet prévoit 42% des coûts directs aux OSC nationaux et locaux, des groupements pour renforcer leurs actions dans le développement local et la consolidation de la paix.

Justification des coûts unitaires : les coûts unitaires sont ceux appliqués sur le terrain en fonction de la politique salariale pour les salaires, des contrats cadre de HI pour des coûts de location véhicules et divers fonctionnements, et d'autres coûts sont liés à un calcul au réel sur les habitudes de HI (ou de ces partenaires d'exécution) dans le pays.

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	X		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission		X	
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		Les départements dans les deux provinces ont été identifiés. Les localités seront confirmées à travers une mission de reconnaissance qui sera menée au début du projet
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.		X	Des échanges ont été menés au mois d'août 2023 avec les points focaux désignés par le ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale et le ministère du Genre et de la solidarité nationale. Les communautés locales seront informées une fois les localités confirmées.
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		Une analyse des données secondaires a été conduite. Une enquête Baseline sera menée en début du projet pour compléter les informations.
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.			
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?		X	Des échanges ont eu lieu sur l'approche du projet et le choix des sites d'intervention et des recommandations ont été

			formulées par les homologues gouvernements, notamment pour signer des accords au niveau des délégations de province une fois que le projet est accepté.
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		Les activités ont été réparties entre HI et ses deux partenaires d'exécution suivant l'expertise de chaque organisation.
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?		N/A	
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseil / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?		X	
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?	X		
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		HI a signé des contrats cadre pour les achats ou les prestations de service, ce qui permet de réduire le coût moyen et de cadrer les achats pour tous ses projets. Par ailleurs, sa présence dans la zone depuis de longues années lui permet d'anticiper au plus juste les coûts unitaires de chaque activité.
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		Le projet cible deux provinces qui sont frontalières avec une cible de plus de 70 000 bénéficiaires directs pour un budget de 1.800.000, soit un ratio de 25\$ par bénéficiaire
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		Les coûts de HI pour tous ses projets sont harmonisés de manière à avoir des coûts uniformes pour tous ses projets en fonction de la zone d'intervention. Le coût du personnel ne dépasse pas les 20%
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		L'équipe projet prévue pour la mise en œuvre du projet est à 100% locale. Cependant cette équipe locale est soutenue par l'équipe internationale du bureau de la coordination nationale dans

			la réalisation des activités du projet. Cette équipe internationale n'est donc pas financé à 100% dans le cadre de ce projet.
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		X	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.	X		La location des véhicules n'est pas prévue sur toute la durée du projet. Et HI ne dispose pas d'un véhicule dans la zone pour permettre un suivi permanent et faciliter la mise en œuvre. Pour optimiser le travail des équipes et garantir des résultats probants, l'achat d'un véhicule s'avère donc nécessaire.
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.		X	Concernant les couts liés aux activités, ils sont à 100% financés par PBF. Cependant, le projet PBF ne finance pas à 100% les couts liés aux fonctionnement des bureaux d'intervention qui sont à 21%. Ces couts support sont financés par d'autres projets mis en œuvre par HI.

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.²¹
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

²¹ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1: La participation significative et efficace des femmes et jeunes filles dans les mécanismes locaux de prévention et résolution des conflits liés à la terre est accrue. (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) : ODD 5,10,16 (Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) : Recommandation d'avril 2019 : prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence, notamment à l'égard des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables. 4^e examen commencé en novembre 2022;		Indicateur 1 a : Le taux de participation de femmes dans les mécanismes locaux de gestion de conflits est augmenté d'au moins 70% Niveau de référence: Baseline à réaliser au début du projet Cible: 70%	Liste de membres des mécanismes PV de réunion : hebdomadaires/mensuelle ou trimestrielle.	-Analyse des PV de réunions -Création et mise à jour de la base de données des bénéficiaires (membres des mécanismes de gestion de conflits)
		Indicateur 1 b : % de femmes dans les mécanismes locaux existants de gestion de conflits reportant être impliquées dans le fonctionnement de ces organes Niveau de référence: Baseline à réaliser au début du projet Cible: 75%	PV de mise en place et Liste de membres (désagregés par sexe) Enquetes (Baseline, Midline, Endline) Evaluation finale du projet	-Création du questionnaire et planification de l'enquête -Collecte et analyse de données -Production du Rapport
		Indicateur 1 b : Augmentation du nombre de conflits gérés pacifiquement avec la participation d'au moins 30% de femmes. Niveau de référence: 0 Baseline à réaliser au début du projet Cible: Baseline + 30% (en N+2)	Enquete Baseline Enquete Midline Enquete Endline Evaluation finale du projet	-Création du questionnaire et planification de l'enquête -Collecte et analyse de données -Production du Rapport
	Produit 1.1 : Renforcement des capacités des mécanismes locaux de résolution des conflits	Indicateur 1.1.1 : # de femmes membres des mécanismes communautaires de gestion des conflits	-Rapport des activités de mise en place/relance des mécanismes communautaires	- Analyse des rapports
	Liste des activités relevant du produit: A1.1.1 : Formation des acteurs locaux et restructuration des	Niveau de référence: Baseline à réaliser au début du projet Cible: Baseline + 30% (en N+2)	-Rapport de suivi mensuel du fonctionnement des mécanismes communautaires	-Mise à jour de la base de données des bénéficiaires

	mécanismes déjà existants (comités de paix, conseils villageois, etc.) A.1.1.2 : Redynamisation ou mise en place des cellules de femmes et de jeunes en mixité pour la promotion de la paix et la cohésion sociale A.1.2.3 : Mise en place des cadres de concertation/orientation sur les couloirs de transhumance avec 50% de participation féminine A.1.2.4: Suivi des mécanismes de gestion de conflits créés/redynamisés et les systèmes d'alertes précoces conduits par les femmes des deux parties	Indicateur 1.1.2 : % des membres de la communauté qui pensent que les mécanismes de gestion de conflits sont bien structurés, inclusifs et dignes de confiance Niveau de référence: Baseline à réaliser au début du projet Cible: Baseline + 25% (en N+2)	Collecte de données en début et en fin de projet auprès d'un sous-ensemble de ménages dans les zones de mise en œuvre de l'action	-Création du questionnaire et planification de l'enquête -Collecte et analyse de données -Production du Rapport
Résultat 2: Résultat 2 : Les femmes actrices de la paix, bénéficient de conseils et appui à la création et au développement d'activités économiques pour renforcer leur rôle au niveau local		Indicateur 2 a : % de bénéficiaires consultées déclarant une amélioration de leur bien-être à la fin de la prise en charge psychosocial Niveau de référence: 0 Cible: 75%	Baseline Endline	-Création du questionnaire et planification de l'enquête -Collecte et analyse de données -Production du Rapport
(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) : ODD 5,8,10 (Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) :		Indicateur 2 b : % de membres d'organisations à base communautaire ayant déclaré une amélioration de leurs revenus à travers le soutien à leurs activités économiques Niveau de référence: 0 Cible: 75%	Documents de transferts de fonds Baseline Midline Endline	-Création du questionnaire et planification de l'enquête -Collecte et analyse de données -Production du Rapport
Recommandation d'avril 2019 : Redoublement des efforts pour remédier aux problèmes socioéconomiques, améliorer le niveau de vie de la population, et		Indicateur 2 c : # de projets communautaires environnementaux et de cohésion sociale durables mises en œuvre par les communautés en conflits Niveau de référence: 0 Cible: 2	-Rapport d'activités de reforestation -Protocole d'accord et rapport de suivi mensuel avec la délégation de l'environnement	- Analyse des rapports -Mise à jour de la base de données des bénéficiaires

éradiquer la pauvreté et les inégalités sociales. 4^e examen commencé en novembre 2022;	Produit 2.1 : Accompagnement sur le plan social et psychosocial, par le biais d'activités de renforcement de la confiance en soi. Liste des activités relevant du produit: A2.1.1. : Mise en place des cliniques mobiles en santé mentale et appui psychosocial de prise en charge des victimes de violences	Indicateur 2.1.1 # de cliniques mobiles mises en place Niveau de référence: 0 Cible: 2 (1 par province)	Rapports d'activités	Ciblage des localités Mise en place des cliniques
	Produit 2.2 : Amélioration de l'inclusion économique des femmes et leur résilience face aux chocs. Liste des activités relevant du produit: A2.2.1 : Soutien à des petites unités économiques au profit des femmes d'agriculteurs/éleveurs. A2.2.2 : Reforestation ou de reboisement à forte capacité de production des produits forestiers non ligneux. A2.2.3 : Promotion des bonnes pratiques sur les techniques de cuisson à faibles utilisation du bois ou du charbon de bois	Indicateur 2.2.1 : # d'unités économiques soutenus Niveau de référence: 0 Cible: 280	Rapport d'activités	- Analyse des rapports -Mise à jour de la base de données des bénéficiaires
		Indicateur 2.2.3 : % de femmes, hommes et jeunes soutenus financièrement déclarant une amélioration de leur revenu Niveau de référence : 0 Cible: 75%	Baseline Midline Endline	-Création du questionnaire et planification de l'enquête -Collecte et analyse de données -Production du Rapport
Résultat 3: Les actions de consolidation de la paix, de prévention et la résolution des conflits sont coordonnées, conformément au programme Femmes, paix et sécurité.		Indicateur 3 a : % des leaders des associations féminines soutenues déclarant se sentir utiles et sollicitées sur la gestion des conflits au sein de leur communauté Niveau de référence: 0	Collecte de données en fin de projet	-Création du questionnaire et planification de l'enquête -Collecte et analyse de données

(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) : ODD 16 (Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		Cible: 60%		-Production du Rapport
		Indicateur 3 b : % de citoyens qui déclarent une diminution sensible des conflits entre les différents groupes sociocommunautaires	Collecte de données en fin de projet auprès d'un sous-ensemble de groupes sociocommunautaires	-Création du questionnaire et planification de l'enquête -Collecte et analyse de données -Production du Rapport
		Niveau de référence: Baseline à réaliser au début du projet Cible: 60%		
	Produit 3.1 : Mise en place ou renforcement des mécanismes de coordination entre les OSC féminines Liste des activités relevant du produit: A3.1.1. Formation des leaders des associations de femmes sur la prévention, la gestion des conflits et la consolidation de la paix A3.2.2 Organisation des ateliers de capitalisation entre OSC et diffusion des expériences réussies en résolution des conflits	Indicateur 3 c : % d'individus déclarant une amélioration de leurs attitudes pour une meilleure cohésion sociale grâce aux sensibilisations des OSC locales féminines	Collecte de données auprès des personnes touchées par les initiatives communautaires	-Création du questionnaire et planification de l'enquête -Collecte et analyse de données -Production du Rapport
		Niveau de référence: 0 Cible:70% des personnes touchées par les sensibilisations		
	Produit 3.2 : Mise en place des mécanismes de coordination entre OSC féminines et les autorités	Indicateur 3.1.1 : # de femmes et jeunes membres des organisations locales de la société civile dont les capacités et l'expertise en matière de plaidoyer et de communication pour un changement comportemental sont renforcés pour porter des initiatives de mobilisation sociale pour la consolidation de la paix	Liste de présence et rapports de formation	- Analyse des rapports -Mise à jour de la base de données des bénéficiaires
		Niveau de référence: 0 Cible: - 60 femmes membres des associations de femmes ; - 40 jeunes membres des associations de jeunes dont au moins 50% de femmes ; - 20 personnes handicapées membres des organisations de personnes handicapées dont au moins 30% de femmes		
		Indicateur 3.2.1 : # de rencontres organisées entre OSC et autorités locales	Liste de présence et rapports d'activités	- Analyse des rapports

	locales dans la gestion de conflit sont mis en place et/ou renforcés.	Niveau de référence: 0 Cible: 6 (3 par an)		-Mise à jour de la base de données des bénéficiaires
	Liste des activités relevant du produit : A.3.2.1: Organisation des « journées de dialogue » entre les chefs coutumiers et les associations faitières des femmes sur les gestions des ressources naturelles. A.3.2.2: Plaidoyer pour la reconnaissance nationale ou au niveau provincial des 10 meilleurs villages qui promeuvent la cohabitation pacifique	Indicateur 3.2.2 : # villages promouvant la cohabitation pacifique Niveau de référence: Baseline à réaliser au début du projet Cible: + 10	Liste de présence et rapports d'activités	- Analyse des rapports -Mise à jour de la base de données des bénéficiaires
	Produit 3.3 : : Sensibilisations communautaires sur la gestion des conflits et la promotion du vivre-ensemble.	Indicateur 3.3.1 : # de spots radio diffusés sur la cohabitation pacifique Niveau de référence: Cible: cible à définir à la Baseline	Rapports d'activités	- Analyse des rapports -Mise à jour de la base de données des bénéficiaires
	Liste des activités relevant du produit: A.3.3.1: Organisation des débats interactifs à la radio sur le conflit lié à la gestion des ressources naturelles A.3.3.2: Organisation des sensibilisations sur les questions de violence, masculinité toxique et pour une promotion d'une culture de la paix en milieu scolaire A.3.3.3: Organisation des caravanes de la paix et activités de cohésion sociale (tournoi de	Indicateur 3.3.2 : # d'écoles bénéficiant des activités de sensibilisation Niveau de référence: 0 Cible: cible à définir à la Baseline	Rapports d'activités	- Analyse des rapports -Mise à jour de la base de données des bénéficiaires
		Indicateur 3.3.3 : # de séances de sensibilisation sur la cohabitation pacifique organisées (tournoi, théâtres, etc.) Niveau de référence: 0 Cible: 8	Rapports d'activités	- Analyse des rapports -Mise à jour de la base de données des bénéficiaires

	football féminin, activités récréatives culturelles), dans les deux provinces.			
--	--	--	--	--

For MPTFO Use

Totals	
	Organisation recipiendaire (budget en USD)
1. Staff and other personnel	\$ 343,201.92
2. Supplies, Commodities, Materials	\$ 191,452.56
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	\$ 46,690.00
4. Contractual services	\$ 36,547.00
5. Travel	\$ 10,610.00
6. Transfers and Grants to Counterparts	\$ 719,719.10
7. General Operating and other Costs	\$ 334,022.41
Sub-total	\$ 1,682,242.99
7% Indirect Costs	\$ 117,757.01
Total	\$ 1,787,941.10

Performance-Based Tranche Breakdown		
	Organisation recipiendaire (budget en USD)	Tranche %
First Tranche:	\$ 625,779.38	35%
Second Tranche:	\$ 625,779.38	35%
Third Tranche:	\$ 536,382.33	30%
TOTAL	\$ 1,787,941.10	